

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 14 mai 2013 à 20 h à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Sont présents :

Mme Géraldine T. Quesnel	mairesse
Mme Thérèse Lemelin	conseillère district n° 1
M. Serge Clément	conseiller district n° 2
Mme Sarah-Claude Racicot	conseillère district n° 4
Mme Lyse Thauvette	conseillère district n° 3
M. René Levac	conseiller district n° 5
M. Jacques Bouchard	conseiller district n° 6

Sont également présents :

Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier qui agit en tant que secrétaire de cette assemblée
Chantal Primeau, adjointe administrative, direction générale

Ayant constaté le quorum, la présidente d'assemblée, Mme Géraldine T. Quesnel, déclare la séance légalement ouverte.

ORDRE DU JOUR

Résolution no : 13-05-217

Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 mai 2013

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR la conseillère Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 mai 2013 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

Prière

1. Ordre du jour

1.1 Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 mai 2013

2. Procès-verbaux

2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2013

2.2 Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2013

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du mois d'avril 2013

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du mois d'avril 2013

- 3.3 Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2012 et adoption du rapport des auditeurs et du secrétaire-trésorier
- 3.4 Refinancement du règlement n° 132-96 PADEM au montant de 266 000 \$
 - 3.4.1 Acceptation de soumission
 - 3.4.2 Financement par billets
- 4. Urbanisme**
 - 4.1 Dépôt de la liste des permis du mois d'avril 2013
 - 4.2 Dépôt du compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 29 avril 2013
 - 4.3 Dépôt du compte rendu du Comité administratif d'urbanisme du 29 avril 2013
 - 4.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 4.4.1 1191-1207, chemin du Fleuve (cabanon en marge latérale)
 - 4.4.2 1318, chemin Saint-Dominique (changement revêtement toiture)
 - 4.4.3 1318, chemin Saint-Dominique (construction garage détaché)
 - 4.4.4 1370, chemin Saint-Féréol (clôture)
 - 4.4.5 1000, chemin du Fleuve (installation d'une piscine hors-terre)
 - 4.4.6 1000, chemin du Fleuve (installation d'un cabanon)
 - 4.4.7 754, chemin Saint-Féréol (changement revêtement extérieur garage)
 - 4.4.8 966, chemin du Fleuve (réfection des façades du bâtiment principal)
 - 4.4.9 1240, rue Proulx (garage détaché)
 - 4.4.10 1998, chemin du Fleuve (galerie en cour avant, plate-forme et cadrage des fenêtres)
 - 4.5 Demandes de dérogation mineure
 - 4.5.1 71, avenue des Tourterelles (ajout d'une véranda)
 - 4.5.2 1191-1207, chemin du Fleuve (construction d'un cabanon)
 - 4.5.3 49, rue Champlain (clôture en cour avant secondaire)
 - 4.6 1287, rue Farmer : mise en demeure
 - 4.7 Achat du lot de grève de la station de pompage du Fleuve
 - 4.8 Enseigne communautaire et élaboration concept affichage municipal
 - 4.9 Plantation de 53 arbres dans le noyau villageois
- 5. Règlements**
 - 5.1 Adoption du second projet de règlement n° 305-20-2013 modifiant le règlement de zonage n° 305-2008 et ses amendements afin de modifier les dispositions sur les logements intergénérationnels et les logements supplémentaires au sous-sol
 - 5.2 Règlement d'emprunt n° 336-1-2011 : ajout de l'annexe A à l'article 2
- 6. Affaires administratives**
 - 6.1 Demande d'aide financière, subventions et autres :
 - 6.1.1 Championnat canadien de cheerleading
 - 6.1.2 Compétition de gymnastique
 - 6.1.3 Album de finissant École Marguerite-Bourgeois
 - 6.2 Legault Trudeau Arpentiers-géomètres : paiement de la facture no 7980 relativement au certificat de piquetage dans le cadre de la réfection du chemin du Fleuve – phase II
 - 6.3 Souper des Seigneurs : achat d'un billet

6.4 Les Constructions B. Martel Inc. : paiement de la retenue

7. Affaires municipales

7.1 Nomination du maire suppléant

7.2 Demande pour la réalisation d'un forage et l'installation d'un puits à la Base de Plein Air des Cèdres

7.3 Adoption du Programme révisé de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ)

7.4 L'Office municipal d'habitation de Les Cèdres : états financiers au 31 décembre 2012

7.5 Dunton Rainville : mandat pour services professionnels / explications aux citoyens dans le cadre des obligations du Code civil relativement aux fossés mitoyen

7.6 Adoption du Plan de développement durable « Les Cèdres : Vision 2040 »

7.7 Adoption du Programme de conformité des installations septiques et de déploiement du réseau d'égout sanitaire 2013-2025

7.8 Adoption du Plan directeur de protection et mise en valeur durable de la Base de Plein Air

7.9 Les Serres Chlorophylle Inc. : offre de services pour plantation et entretien des plates-bandes de la Municipalité

8. Services techniques et voirie

8.1 Les Pavages Théorêt : addenda au contrat de pavage des terrains de tennis

8.2 Xylem : mandat pour réparation de pompe d'égout du poste 881

8.3 Autorisation d'appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation de bardeaux au toit du Pavillon Récréatif des bénévoles

8.4 Marquage Multilignes: mandat pour le marquage des voies municipales

8.5 La Compagnie Meloche Inc.: mandat pour la fourniture de pierres

8.6 Pavage Vaudreuil : mandat pour la fourniture de sable

8.7 Solutions NC Inc. : coûts supplémentaires dans le cadre de la mise en service de la station du Fleuve

8.8 Pôle Récréo-culturel : travaux d'aménagement (gradins extérieurs, fondation de pavé-uni pour le jeu d'eau, fondation pour la piste cyclable)

8.9 Coop Ici & Là : mandat pour la surveillance des travaux de plantation de plantes et arbustes au Pôle Récréo-Culturel et surveillance des travaux pour la plantation de 53 arbres

8.10 AMEC Environnement & Infrastructure : mandat supplémentaire pour la mise en service du système de désinfection – station du Fleuve)

8.11 Les Services exp inc. : offre de service pour l'aménagement du sous-sol de l'Hôtel de Ville

9. Loisirs, Culture et Base de Plein Air

9.1 Soirée hommage aux bénévoles 2013

9.2 École Marguerite-Bourgeois : demandes diverses pour tenue de la 5^e édition du duathlon-triathlon

- 9.3 Dépôt d'une demande d'aide financière en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »

Base de Plein Air

- 9.4 Piscine municipale
9.4.1 Ouverture, horaire et embauche
9.4.2 LCS : mandat pour entretien
- 9.5 Lagacé Électrique : mandat pour installation d'un panneau électrique à 16 prises

10. Service de sécurité incendie

- 10.1 Démission du capitaine, Luc Proulx

11. Ressources humaines

- 11.2 Recrutement d'un greffier à temps partiel
- 11.3 Mandat temporaire à Mme Diane Taillon pour support au secrétaire-trésorier
- 11.4 Nomination de M. Laurent Tremblay-Dion à titre de directeur du service des loisirs par intérim
- 11.5 Recrutement d'un technicien en loisirs
- 11.6 Modification de la Politique de travail des Premiers Répondants relativement à la garde de soirs et fins de semaine
- 11.7 Modification du Comité des relations de travail (CRT) du service des travaux publics

12. Divers

Période de questions

Parole au Conseil

Levée de l'assemblée

Poirier et Associés

Présentation du rapport financier au 31 décembre 2012

PROCÈS-VERBAUX

Résolution no : 13-05-218

Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2013

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller René Levac,
APPUYÉ PAR la conseillère Lyse Thauvette,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2013 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-219

Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2013

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR le conseiller René Levac,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2013 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIÈRES

Résolution no : 13-05-220

Acceptation des comptes du mois d'avril 2013

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le paiement des comptes du mois d'avril 2013, tel qu'inscrits au journal des déboursés et ce, en considérant que les membres du Conseil ont reçu à cet effet toute la documentation pertinente tel que : journal des salaires et dont lesdits documents sont déposés dans les archives de la Municipalité.

Je soussigné, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites au journal des déboursés conformément à la liste produite au Conseil municipal selon :

- les chèques: (Général) n^{os} 40405 à 40751;
- (Salaires) liste des salaires des employés pour les semaines n^{os} 13, 14, 15, 16 et 17.

dont lesdites dépenses ont été projetées et acceptées à cette séance par le Conseil de la Municipalité des Cèdres ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette assemblée.

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-221

Acceptation de la liste des bons de commande du mois d'avril 2013

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR le conseiller Serge Clément,
ET RÉSOLU

QU'en considérant l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes transmise par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émise en mai 2013 pour une dépense de 484 395,74 \$ a été acceptée par le Conseil municipal à cette séance.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-222

Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2012 et adoption du rapport des auditeurs et du secrétaire-trésorier

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller René Levac,
APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bouchard,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier de la Municipalité des Cèdres pour l'année se terminant le 31 décembre 2012 ainsi que les annexes, le tout tel que soumis dans un document préparé sur les formulaires du ministère des Affaires Municipales et dont copie est transmise audit Ministère et déposée aux archives de la Municipalité;

D'ADOPTER le rapport des auditeurs et du secrétaire-trésorier de la Municipalité des Cèdres tel que présenté dans un document abrégé et soumis à cette assemblée par M. Michel Poirier C.A. de la firme comptable *Poirier & Associés*;

QUE le secrétaire-trésorier est également autorisé à signer pour la Municipalité des Cèdres les documents pertinents, soit ceux demandés par les auditeurs et/ou ceux du ministère des Affaires Municipales.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-223

**Refinancement du règlement n° 132-96 PADEM au montant de 266 000\$
*Acceptation de soumission***

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseiller René Levac,
APPUYÉ PAR, la conseillère Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité des Cèdres accepte l'offre qui lui est faite de la **BANQUE ROYALE DU CANADA** pour son emprunt du 22 mai 2013 au montant de 266 000 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 132-96, au pair échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

50 000 \$	2,58%	22 mai 2014
51 600 \$	2,58%	22 mai 2015
53 200 \$	2,58%	22 mai 2016
54 700 \$	2,58%	22 mai 2017
56 500 \$	2,58%	22 mai 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-224

**Refinancement du règlement n° 132-96 PADEM au montant de 266 000\$
*Financement par billet***

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Municipalité des Cèdres souhaite emprunter par billet un montant total de 266 000 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
132-96	266 000 \$

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres aura, le 20 mai 2013, un montant de 266 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 476 900 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 132-96;

ATTENDU Qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est

PROPOSÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,

APPUYÉ PAR, la conseillère Lyse Thauvette,

ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 266 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 132-96 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 22 mai 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	50 000 \$
2015.	51 600 \$
2016.	53 200 \$
2017.	54 700 \$
2018.	56 500 \$

QUE la Municipalité des Cèdres emprunte 266 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 2 jours au terme original du règlement numéro 132-96.

Adopté à l'unanimité

URBANISME

Résolution no : 13-05-225

Dépôt de la liste des permis généraux et certificats du mois d'avril 2013

CONSIDÉRANT le rapport préparé par M. Guillaume Cardinal, inspecteur municipal, concernant les permis émis pour le mois d'avril 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah-Claude Racicot

APPUYÉ PAR le conseiller Serge Clément,

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des permis généraux et certificats du mois d'avril 2013.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-226

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 29 avril 2013

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller M. René Levac,

APPUYÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 29 avril 2013.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-227

Dépôt du procès-verbal du Comité administratif d'urbanisme (CAU) du 29 avril 2013

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller René Levac,
APPUYÉ PAR, la conseillère Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal du Comité administratif d'urbanisme (CCU) du 29 avril 2013.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-228

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
1191-1207, chemin du Fleuve (lot 4 559 654)**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée le 12 mars 2013, par le propriétaire, à l'effet d'autoriser la construction d'un cabanon;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone commerciale C-3 assujettie au PIIA de la zone du noyau villageois patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE le cabanon proposé s'harmonise avec le bâtiment principal et que son implantation respecte les critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR, le conseiller Serge Clément,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* pour le projet de construction d'un cabanon, déposé par le propriétaire du 1191-1207, chemin du Fleuve.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-229

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
1318, chemin Saint-Dominique (lot 2 047 491)**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée le 18 avril 2013, par le propriétaire, à l'effet d'autoriser le changement du revêtement de toiture pour un revêtement d'acier pré peint blanc;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone agricole A-2 assujettie au PIIA de la zone des lanières patrimoniales;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR, la conseillère Sarah-Claude Racicot,
APPUYÉ PAR, le conseiller René Levac,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* pour le projet de changement du revêtement de toiture, déposé par le propriétaire du 1318 chemin Saint-Dominique, à la condition que le revêtement d'acier soit de couleur vert.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-230
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
1318, chemin Saint-Dominique (lot 2 047 491)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée le 18 avril 2013, par le propriétaire, à l'effet d'autoriser la construction d'un garage détaché;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone agricole A-2 assujettie au PIIA de la zone des lanières patrimoniales;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, la conseillère Lyse Thauvette,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* pour le projet de construction d'un garage détaché, déposé par le propriétaire du 1318 chemin Saint-Dominique, aux conditions suivantes :

- le revêtement d'acier soit de couleur vert;
- les portes de garage devront être vertes, afin de s'harmoniser avec la porte du bâtiment principal.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-231
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
1370, Chemin Saint-Féréol (lot 2 048 379)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée le 19 avril 2013, par le propriétaire, à l'effet d'autoriser la construction d'une clôture en bois traité;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone agricole A-7 assujettie au PIIA de la zone des lanières patrimoniales;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA;

Il est
PROPOSÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, la conseillère Sarah-Claude Racicot,

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* pour le projet de construction d'une clôture, déposé par le propriétaire du 1370, chemin Saint-Féréol, à la condition que la clôture soit peinte en blanc.
Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-232

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
1000, chemin du Fleuve (lot 2 048 257)**

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement de la piscine est conforme au règlement de zonage 305-2008 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune autre possibilité d'implantation sur le terrain de la propriété;

Il est

PROPOSÉ PAR, la conseillère Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, le conseiller René Levac,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* pour l'installation d'une piscine hors-terre en cour arrière au 1000, chemin du Fleuve.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-233

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
1000, chemin du Fleuve (lot 2 048 257)**

CONSIDÉRANT QUE le nouvel emplacement du projet de cabanon est conforme au règlement de zonage n° 305-2008 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de bois peint en brun pâle avec le tour des portes et les encoignures du cabanon peint en brun foncé et la toiture finie en bardeaux d'asphalte brun foncé s'harmonise bien au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE son emplacement permet de dégager les fenêtres du voisin et d'être discret de la rue;

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller René Levac,
APPUYÉ PAR, le conseiller Jacques Bouchard,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* pour le déplacement du cabanon de 2,44 mètres par 3,66 mètres en cour latérale sud au 1000, chemin du Fleuve.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-234

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
754, chemin Saint-Féréol (lot 2 047 838)**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée le 12 mars 2013, par le propriétaire, à l'effet d'autoriser le changement du revêtement extérieur et des fenêtres du garage détaché par un revêtement de tôle blanche et par des fenêtres en aluminium;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone agricole A-11 assujettie au PIIA de la zone des lanières patrimoniales;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR, la conseillère Sarah-Claude Racicot,
APPUYÉ PAR, le conseiller Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* pour le projet de changement du revêtement extérieur et des fenêtres du garage détaché, déposé par le propriétaire du 754, chemin Saint-Féréol, aux conditions suivantes :

- le revêtement de planche de bois ainsi que les fenêtres de bois soient restaurés et repeint en blanc;

OU

- le revêtement extérieur soit en déclin de fibre de bois blanc, posé à l'horizontale ou à la verticale et les fenêtres d'aluminium blanches tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-235

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
966, chemin du Fleuve (lot 2 047 295)**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée le 16 avril 2013, par le propriétaire, à l'effet d'autoriser la réfection des façades du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone commerciale C-5 assujettie au PIIA de la zone du noyau villageois patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, la conseillère Lyse Thauvette,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* pour le projet de réfection des façades du bâtiment principal tel que déposé par le propriétaire du 966, chemin du Fleuve.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-236

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
1240, rue Proulx (lot 2 046 113)**

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée est située à l'intérieur de la lanière patrimoniale applicable au chemin Saint-Féréol;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur serait en déclin de fibre de bois vert, le revêtement de toiture serait en bardeau d'asphalte brun, que la porte de garage et les fenêtres à manivelles seront de couleur blanche, le tout identique au bâtiment principal;

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller René Levac,
APPUYÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* pour le projet de construction d'un garage en cour arrière, déposé par la propriétaire du 1240, rue Proulx.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-237

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
1998, chemin du Fleuve (lot 2 047 423)**

CONSIDÉRANT QUE le modèle et la couleur grise proposée pour la galerie avant s'harmonise bien avec le style de la maison;

CONSIDÉRANT QUE les cadrages et la couleur gris-vert proposée pour les cadrages ornementaux des fenêtres s'harmonisent bien avec le style du bâtiment;

Il est

PROPOSÉ PAR, la conseillère Sarah-Claude Racicot,
APPUYÉ PAR, la conseillère Lyse Thauvette,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* pour le projet de reconstruction de la galerie en cour avant, la construction d'une plate-forme pour la piscine hors-terre en cour arrière et la pose de cadres ornementaux autour des fenêtres de la façade avant et les deux façades latérales du 1998, chemin du Fleuve.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-238
Demande de dérogation mineure
71, avenue des Tourterelles (lot 2 047 134)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure, datée du 9 avril 2013, a été déposée par Jacques Demers et qu'elle est accompagnée d'un certificat de localisation réalisé par l'arpenteur-géomètre Louis Boudreault, portant le numéro 10276 de ses minutes et datée du 5 juin 2006;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est à l'effet d'accepter l'ajout d'une annexe à la maison mobile d'une largeur de 7,95 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 305-2008 et ses amendements limite la largeur d'une maison mobile à six (6) mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de l'implantation actuelle des résidences voisines;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 3 du Règlement sur les dérogations mineures 347-2012;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au propriétaire compte tenu de la superficie du terrain;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché le 29 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseiller Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

D'ACCORDER la dérogation mineure afin de permettre la construction d'une annexe à une maison mobile, portant sa largeur totale à 7,95 mètres, au 71, avenue des Tourterelles.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-239
Demande de dérogation mineure
1191-1207, chemin du Fleuve (lot 4 559 654)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure, datée du 15 avril 2013, a été déposée par Sylvain Poirier;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est à l'effet d'accepter l'implantation d'un cabanon en cour latérale à 1 mètre de la ligne de lot au nord;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 305-2008 et ses amendements prescrivent un dégagement minimal de deux (2) mètres d'une ligne de lot pour les cabanons implantés en cour latérale;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de l'implantation proposée du cabanon et de la présence d'une clôture à l'arrière de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 3 du Règlement sur les dérogations mineures 347-2012;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice aux copropriétaires en les privant d'un espace de rangement;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché le 29 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'un citoyen s'est exprimé relativement au fait qu'il s'agit d'une 2^e dérogation mineure accordée pour cette propriété;

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller Serge Clément,
APPUYÉ PAR, la conseillère Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

D'ACCORDER la dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'un cabanon en cour latérale à un (1) mètre de la ligne de lot latérale au 1191-1207, chemin du Fleuve.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-240

**Demande de dérogation mineure
49, rue Champlain (lot 4 287 582)
Clôture en cour avant secondaire**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure aura pour effet de régulariser la clôture existante de mailles de chaînes de 1,90 mètre implantée à l'intérieur de la ligne de lot en cour avant secondaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 305-2008 et ses amendements permettent les clôtures d'un 1 mètre maximum de hauteur en cour avant secondaire le long de la ligne de lot;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour l'érection de cette clôture n'ont pas fait l'objet d'un certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE la situation de la présente propriété est particulière et qu'il n'y a aucune chance que la clôture dérogatoire en cour avant secondaire se retrouve en cour avant d'une propriété contiguë;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires s'engageront, avec une entente, à aménager un écran végétal dans l'emprise publique de la rue Chamberry, à leur frais, afin de dissimuler la clôture;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure résulte d'une entente conclue entre le conseil municipal et le demandeur afin de régler le dossier d'infraction 2012-059;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été affiché le 25 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseiller Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR, le conseiller René Levac,
ET RÉSOLU

D'ACCORDER la dérogation mineure afin de régulariser la hauteur de la clôture pour le 49, rue Champlain.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-241
Demande de dérogation mineure
49, rue Champlain (lot 4 287 582)
Autorisation pour l'aménagement d'un écran végétal

CONSIDÉRANT la résolution n° 13-05-240 acceptant la demande de dérogation mineure relativement à l'implantation de la clôture en cour avant secondaire;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'engage à planter et entretenir les végétaux et ce, même si ceux-ci se trouvent dans l'emprise municipale;

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseiller Jacques Bouchard
APPUYÉ PAR, la conseillère Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la plantation dans l'emprise municipale de la rue Chamberry pour le 49, rue Champlain le tout, aux frais du propriétaire;

QUE la Municipalité n'a aucune obligation et responsabilité à l'égard de ladite végétation;

D'AUTORISER la mairesse, Mme Géraldine T. Quesnel et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer une entente relative à l'aménagement d'un écran végétal sur l'emprise municipale de la rue Chamberry.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-242
1287, rue Farmer : mise en demeure

CONSIDÉRANT QUE la propriété située au 1287, rue Farmer (lot : 2 046 033) abrite un logement alors que ce type d'usage est interdit dans la zone industrielle I-2 en vertu du règlement de zonage 305-2008 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'après de multiples avertissements et l'émission de deux (2) constats d'infractions, le propriétaire n'a apporté aucun correctif à cette infraction;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'a démontré aucune intention d'agir pour régler cette infraction et s'est montré hostile à l'égard de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme recommande de mettre en demeure le propriétaire afin de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE le Comité administratif d'urbanisme recommande cette procédure;

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseiller René Levac,
APPUYÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *Dunton Rainville* afin d'envoyer une mise en demeure au propriétaire du 1287, rue Farmer lui demandant de libérer et de démanteler le logement dans les 30 jours.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-243
Achat du lot de grève de la station de pompage du Fleuve

CONSIDÉRANT QUE la station de pompage du Fleuve se trouve partiellement sur un lot de grève non-cadastré appartenant au Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la présence des pompes et du bâtiment de service à cheval sur deux (2) lots n'est pas autorisé en vertu du règlement de zonage 305-2008 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autres lots de grève adjacents situés à l'ouest du terrain visé n'ont pas été acquis par les propriétaires des terrains adjacents;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire l'acquisition de terrain en bordure du Fleuve afin de permettre une plus grande accessibilité aux berges, conformément aux objectifs de son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Comité administratif d'urbanisme recommande d'entreprendre les démarches nécessaires afin de procéder à ces acquisitions;

Il est
PROPOSÉ PAR, la conseillère Lyse Thauvette,

APPUYÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme Legault Trudeau afin de procéder à l'étude des titres, à la préparation de plan de lotissement et aux vérifications nécessaires quant à la possibilité d'acquérir les lots de grève disponible à l'ouest du site visé aux coûts de 950\$;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-244

Enseigne communautaire et élaboration concept affichage municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite développer un concept d'affichage cohérent, harmonieux, esthétique et identitaire sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci devra répondre aux besoins de la Municipalité ainsi que de ses organismes reconnus en matière d'affichage;

CONSIDÉRANT QUE le concept d'affichage s'appuie sur les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en intégrant entre autres l'utilisation des armoiries de la Municipalité et du fer forgé pour les structures;

CONSIDÉRANT QUE les tons de bleu avec lettrage blanc sont déjà utilisés à travers la Municipalité et contribue donc à renforcer l'identité de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CAU recommandent l'adoption du concept d'affichage proposé par la firme *Design MC* en mai 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseiller Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le concept d'affichage, en ajoutant une bordure grise autour des affiches afin de reprendre le style des panneaux de rues et d'accentuer le découpage des couleurs.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-245

Plantation de 53 arbres dans le noyau villageois

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose de 53 arbres excédentaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite augmenter le couvert végétal présent dans le noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE la plantation d'arbres répond aux objectifs du Plan de développement durable actuellement en cours d'adoption;

CONSIDÉRANT QUE des sites municipaux manquant de couvert végétal ont été identifiés et que quelques propriétaires privés abordés ont accepté que des arbres soient plantés sur leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CAU recommandent la plantation proposée;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de trois firmes pour procéder à la plantation de ces arbres :

- *Josée Meloche, horticulture-paysagiste au coût de 6 890 \$ (taxes incluses) ;*
- *Terrassement Théorêt Inc. au coût de 8 835,82 \$ (taxes incluses) ;*
- *Multi-jeux Marlin au coût de 18 220,09 \$ (taxes incluses) ;*

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller René Levac,

APPUYÉ PAR, le conseiller Jacques Bouchard,

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la plantation des arbres tel que proposé et que le site du parc Daoust soit identifié comme le lieu où devront être plantés les arbres excédentaires, s'il y a lieu ;

DE MANDATER la firme *Josée Meloche, horticulture-paysagiste* pour la plantation de 53 arbres dans le noyau villageois au coût de 6 890 \$ (taxes incluses) ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

RÈGLEMENTS

Résolution no : 13-05-246

Adoption du second projet de règlement n° 305-20-2013 modifiant le règlement de zonage n° 305-2008 et ses amendements afin de modifier les dispositions sur les logements intergénérationnels et les logements supplémentaires au sous-sol

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage n° 305-2008* de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 3 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le *Code municipal* du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et que le Règlement de zonage n° 305-2008 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge pertinent de modifier les dispositions sur les logements intergénérationnels et les logements supplémentaires au sous-sol;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme est majoritairement favorable au projet de règlement;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a donné un avis de motion et a adopté le projet de règlement lors de la séance du Conseil du 9 avril 2013;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement a été tenue le 25 avril 2013 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller René Levac,
APPUYÉ PAR, la conseillère Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le second projet de règlement n° 305-20-2013 modifiant le Règlement de zonage n° 305-2008 afin de modifier les dispositions sur les logements intergénérationnels et sur les logements supplémentaires.

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT SECOND PROJET DE RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le précédent préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement de zonage n° 305-20-2013.

ARTICLE 2

L'article 3.2 de la section 1 du chapitre 1 du règlement de zonage n°305-2008 est modifié par l'ajout, à la suite du paragraphe « Logement » du paragraphe suivant :

LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE :

Une ou plusieurs pièces à l'intérieur d'une habitation unifamiliale isolée servant de résidence à une ou plusieurs personnes. Le logement est situé dans une habitation unifamiliale et il est complémentaire au logement principal.

ARTICLE 3

L'article 1.1 de la section 1 du chapitre 11 du règlement 305-2008 est modifié par le remplacement de l'article existant par l'article suivant :

1.1 : Logement supplémentaire

- a) Les logements supplémentaires sont autorisés dans le cas exclusif d'une habitation de la classe d'usage unifamiliale isolée;
- b) Un seul logement supplémentaire est autorisé par habitation unifamiliale isolée;
- c) Le logement principal de l'habitation doit être occupé par le propriétaire du bâtiment pour se prévaloir du droit d'aménager un logement supplémentaire;
- d) Un seul numéro civique est autorisé par bâtiment principal. Le logement doit comporter le numéro civique du bâtiment principal suivi de la lettre A;
- f) Une seule entrée de service (électrique, aqueduc et égout) est autorisée par bâtiment principal;
- g) Un logement supplémentaire peut être localisé au rez-de-chaussée, à l'étage et au sous-sol;
- h) La superficie maximale de plancher d'un logement supplémentaire est de 50 mètres carrés sans toutefois excéder 30 % de la superficie de plancher totale de l'habitation;
- i) Un logement supplémentaire doit contenir un accès intérieur fonctionnel et permettant de circuler du logement principal au logement supplémentaire;
- j) Seul une chambre à coucher est autorisée par logement supplémentaire;
- k) Aucun service professionnel ou commercial, même s'il est autorisé dans la zone, ne peut être pratiqué dans le bâtiment principal;
- l) Deux boîtes aux lettres sont autorisées par bâtiment principal;
- m) Le logement supplémentaire ne doit contenir qu'un seul accès direct extérieur, lequel doit être localisé sur les façades latérales ou arrière;
- n) Une (1) case de stationnement hors rue supplémentaire doit être aménagée ou attribuée pour le logement supplémentaire sur le même lot que le bâtiment principal. Cette case de stationnement doit être adjacente à la case de stationnement exigée pour le logement principal.

ARTICLE 6

L'annexe « 2 » du Règlement de zonage n° 305-2008 intitulée « Grille des spécifications » est modifiée par le remplacement de toutes les grilles par l'annexe « A » du présent règlement, et fait également partie intégrante de l'annexe « 2 » du règlement de zonage n° 305-2008.

ARTICLE 7

Le présent règlement fait partie intégrante du Règlement de zonage n° 305-2008 qu'il modifie.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

La mairesse,

Le secrétaire-trésorier,

Géraldine T. Quesnel

Jimmy Poulin

Résolution no : 13-05-247

Règlement d'emprunt n° 336-1-2011 : ajout de l'annexe A à l'article 2

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement d'emprunt n° 336-1-2013 en date du 12 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE les annexes relatives à l'évaluation des coûts des travaux doivent être incorporées audit règlement conformément aux exigences du MAMROT ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des coûts des travaux préparée par la firme *Exp.* respecte les fonds disponibles dans le cadre du règlement d'emprunt n° 336-2011 ;

CONSIDÉRANT QUE « l'annexe A » fait partie intégrante du préambule du règlement n° 336-1-2013 ;

POUR CES MOTIFS,

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR la conseillère Lyse Thauvette,
ET RÉSOLU

D'AJOUTER à la demande du MAMROT « l'annexe A » à l'article 2 du règlement n° 336-1-2011 composé de l'évaluation des coûts des travaux établi à 1 215 495,58\$ concernant la réfection du chemin Saint-Dominique sur le tronçon situé entre le chemin Lotbinière et la route 340 et de la route 340 jusqu'à la montée Chenier et incluant la réfection du chemin du Fleuve sur le tronçon situé entre le chemin Saint-Antoine jusqu'à la limite de la Municipalité de Pointe-des-Cascades;

DE CONFIRMER que les travaux de réfection du chemin du Fleuve sur le tronçon à l'est du chemin Saint-Dominique entre le 1760 chemin du Fleuve et la rue Leech ont été complétés en juillet 2012;

ET QUE l'évaluation des coûts de l'ensemble des travaux décrits aux règlements n^{os} 336-2011 et 336-1-2011 s'élève à un montant total de 1 887 417,88\$.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Résolution no : 13-05-248

Demande d'aide financière

Championnat canadien de cheerleading

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière des équipes de Cheerleading du Programme Les Citadins de l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes dans le cadre des championnats canadiens qui se dérouleront à Sherbrooke les 18 et 19 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE des membres de l'équipe résident à Les Cèdres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite – volet équipe sportive et répond aux exigences;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur des loisirs, M. Laurent Tremblay-Dion;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah-Claude Racicot,

APPUYÉ PAR la conseillère Thérèse Lemelin,

ET RÉSOLU

D'OCTROYER une subvention totale de 500 \$ pour les équipes de Cheerleading du Programme Les Citadins de l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-249
Demande d'aide financière
Compétition de gymnastique

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour Mlle Haylee Reed, gymnaste du Club Gymini, qui participera à quatre compétitions en gymnastique en 2013;

CONSIDÉRANT QUE la jeune athlète réside à Les Cèdres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite – volet sportif et répond aux exigences;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur des loisirs, M. Laurent Tremblay-Dion;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah-Claude Racicot,
APPUYÉ PAR le conseiller René Levac,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une subvention de 500 \$ à Mme Haylee Reed pour sa participation à 4 compétitions de gymnastique qui se déroulera en 2013;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-250
Demande d'aide financière
Album de finissant École Marguerite-Bourgeois

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire Marguerite-Bourgeois à Les Cèdres prépare un album de souvenir pour les élèves finissants;

CONSIDÉRANT la demande en commandites afin de réaliser l'album;

CONSIDÉRANT la participation de la Municipalité l'an dernier;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR le conseiller Serge Clément,
ET RÉSOLU

D'ACHETER un espace publicitaire dans l'album des finissants 2012-2013 de l'école Marguerite-Bourgeoys au coût de 350 \$ (taxes en sus);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-251

Legault Trudeau Arpenteurs-géomètres : paiement de la facture n° 7980 relativement au certificat de piquetage dans le cadre de la réfection du chemin du Fleuve – phase II

CONSIDÉRANT le projet de réfection du chemin du Fleuve – phase II en cours;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au piquetage du chemin Saint-Dominique;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés par la firme Legault Trudeau Arpenteurs-géomètres;

CONSIDÉRANT la réception de la facture n° 7980;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR la conseillère Lyse Thauvette,
ET RÉSOLU

D'ACQUITTER la facture n° 7980 de Legault Trudeau Arpenteurs-géomètres au coût de 1 200 \$ (taxes en sus) relativement au certificat de piquetage dans le cadre de la réfection du chemin du Fleuve – phase II;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt 336-1-2011.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-252

Le Souper des Seigneurs : achat d'un billet

CONSIDÉRANT la tenue de la 21^e édition de l'événement « Les Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion » les 7, 8 et 9 juin prochain;

CONSIDÉRANT le souper bénéfice qui sera offert le 7 juin prochain;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

D'ACHETER un billet pour le Souper des Seigneurs qui se déroulera le 7 juin prochain au coût de 85 \$ (taxes incluses) et de mandater Mme Géraldine T. Quesnel, mairesse, à y participer ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-253
Les Constructions B. Martel Inc. : paiement de la retenue

CONSIDÉRANT la résolution n° 11-10-457 mandatant la firme Les Constructions B. Martel Inc. au coût de 1 422 923,25 \$ taxes incluses pour les travaux de construction de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont complétés à 100 % et que les correctifs d'importances ont été effectués;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architecte *Normand Langlois*, datée du 8 novembre 2012, concernant la libération de la retenue de 10 % à la firme *Les Constructions B. Martel Inc.* au montant de 140 196,45 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QU'un montant de 20 000\$ a été conservé sur la retenue de 140 196,45\$ conformément à la résolution n° 12-12-667 afin d'apporter les corrections en regard à la ventilation du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les quittances finales et totales des fournisseurs ont été reçues et qu'aucune hypothèque légale n'affecte la propriété municipale en date du 8 mai 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseiller Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR, le conseiller Serge Clément,
ET RÉSOLU

DE VERSER la dernière portion de la retenue finale au montant de 20 000 \$ à l'entreprise *Les Constructions B. Martel Inc.*;

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt n° 329-2010.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES MUNICIPALES

Résolution no : 13-05-254

Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la mairesse suppléante, Mme Thérèse Lemelin se termine à la présente assemblée;

Il est

PROPOSÉ PAR, la conseillère Sarah-Claude Racicot,
APPUYÉ PAR, le conseiller Serge Clément,
ET RÉSOLU

DE NOMMER M. René Levac, conseiller du district numéro 5 à titre de maire suppléant et ce, du 15 mai au 3 novembre 2013.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-255

Demande pour la réalisation d'un forage et l'installation d'un puits à la Base de Plein Air des Cèdres

CONSIDÉRANT QUE l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a été mandatée par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP) pour mener à bien le projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de la zone de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE ce projet, d'une durée de trois ans (2012-2015), a pour but de caractériser les eaux souterraines de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'UQAM sollicite la Municipalité des Cèdres pour l'installation d'un puits qui serait intégré sur le long terme au réseau de suivi des eaux souterraines du MDDEFP;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a encore aucun puits de suivi à long terme de ce type sur la zone de Vaudreuil-Soulanges et l'emplacement de la Base de Plein Air constituerait un site idéal pour l'installation d'un tel puits;

CONSIDÉRANT QUE ce puits serait utilisé dans le cadre des travaux de terrain du projet PACES de cet été, notamment pour réaliser un essai de pompage et pour prendre un échantillon d'eau pour analyses en laboratoire;

CONSIDÉRANT QUE les résultats d'analyse d'eau portant sur près de 40 paramètres seraient transmis à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le puits serait intégré au réseau de suivi du MDDEFP qui reste propriétaire du puits pour une période de 3 ans et qui requiert un droit d'accès à ce dernier pour faire le suivi de la nappe, relevés pouvant être réalisés tous les 6 à 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce forage pourrait idéalement se faire dès la fin du mois de mai 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR, la conseillère Sarah-Claude Racicot,

APPUYÉ PAR, le conseiller René Levac,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le Département des sciences de la Terre et de l'atmosphère de l'UQAM à accéder au site de la Base de Plein Air des Cèdres pour la réalisation d'un forage et l'installation d'un puits qui serait intégré sur le long terme au réseau de suivi des eaux souterraines du MDDEFP et ce, aux frais du COBAVER-VS ou de ses mandataires.

D'AUTORISER madame Géraldine T. Quesnel, mairesse, et monsieur Jimmy Poulin, directeur général, à signer une entente de collaboration relative à l'installation d'un puits d'observation de l'eau souterraine sur le site de la Base de Plein Air avec l'université du Québec à Montréal.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-256

Adoption du Programme révisé de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du *ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est

PROPOSÉ PAR, la conseillère Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, le conseiller Serge Clément,
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* de la programmation révisée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du *ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-257

L'Office municipal d'habitation de Les Cèdres : états financiers au 31 décembre 2012

CONSIDÉRANT l'implication de la Municipalité dans les opérations de l'*Office Municipal d'Habitation de Les Cèdres*;

CONSIDÉRANT les règles en vigueur;

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller Jacques Bouchard,

APPUYÉ PAR, le conseiller Serge Clément

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le dépôt des états financiers au 31 décembre 2012 de l'*Office Municipal d'Habitation de Les Cèdres*.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-258

Dunton Rainville : mandat pour services professionnels / explications aux citoyens dans le cadre des obligations du Code civil relativement aux fossés mitoyens

CONSIDÉRANT QU'une plainte a été déposée à l'effet que le fossé mitoyen entre le Boisé Lucerne et le secteur Haut-Chamberry ne s'écoule pas correctement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a la responsabilité de veiller à ce que les différents partis entretiennent le fossé mitoyen;

CONSIDÉRANT QUE le Code civil du Québec prévoit que les propriétaires d'un fossé mitoyen ont l'obligation légale de l'entretenir;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires concernés sont mal informés à propos des obligations légales qui leur incombent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater Me Annie Daigneault de la firme d'avocat *Dunton Rainville* afin d'informer les propriétaires concernés de leurs obligations ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CAU recommandent cette proposition;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme *Dunton Rainville*;

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller Jacques Boucher,

APPUYÉ PAR, le conseiller René Levac,

ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *Dunton Rainville* afin de présenter aux citoyens concernés par les fossés mitoyens dans le Domaine Lucerne, les obligations du Code civil lors de la soirée d'informations qui se déroulera le 30 mai 2013 au coût forfaitaire de 1 500 \$ (taxes en sus);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin

Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-259

Adoption du Plan de développement durable « Les Cèdres : Vision 2040 »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Cèdres a donné en 2011 le coup d'envoi de la consultation citoyenne qui avait comme objectif premier de définir la vision de développement « Les Cèdres : vision 2040 » en vue de l'élaboration et l'adoption d'un plan stratégique de développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Municipalité avec la participation de la firme *Nature-Action* a réalisé un sondage, tenu une journée d'atelier le 18 octobre 2013 et une consultation publique le 9 mai 2013 auprès de ces citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de développement durable devient un outil de planification qui établit la vision de notre territoire sur un horizon de 30 ans en ciblant les actions concrètes à entreprendre pour atteindre cette vision ;

CONSIDÉRANT QUE ledit plan de développement durable intègre un plan d'actions servant de guide lors du processus décisionnel;

ATTENDU QUE ce plan constitue un engagement pour la Municipalité vers une gestion durable et une application des principes rattachés;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Lyse Thauvette,

APPUYÉ PAR la conseillère Sarah-Claude Racicot,

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Plan de développement durable « Les Cèdres : Vision 2040 ».

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-260

Adoption du Programme de conformité des installations septiques et de déploiement du réseau d'égout sanitaire 2013-2025

CONSIDÉRANT les soirées d'information tenues en janvier dernier ;

CONSIDÉRANT le rapport sur l'inventaire des installations septiques et le plan correcteur de la mise aux normes daté du 4 octobre 2012 préparé par la firme *BPR* ;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur identifie huit secteurs d'intervention dont sept pouvant bénéficier d'un prolongement de réseau d'égout sanitaire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prioriser et planifier le déploiement du réseau d'égout sanitaire afin de desservir les sept secteurs d'intervention ;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR le conseiller René Levac,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Programme de conformité des installations septiques et de déploiement du réseau d'égout sanitaire 2013-2025.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-261

Adoption du Plan directeur de protection et mise en valeur durable de la Base de Plein Air

POINT REPORTÉ

Résolution no : 13-05-262

Les Serres Chlorophylle Inc. : offre de services pour plantation et entretien des plates-bandes de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au programme « Les Fleurons du Québec » ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'aménagement extérieur des principaux bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de *Les serres Chlorophylle* ;

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseiller Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR, le conseiller René Levac,
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise *Les serres Chlorophylle Inc.* pour la plantation et l'entretien des plates-bandes de l'Hôtel de Ville, du Pavillon récréatif des bénévoles, parc à l'intersection des chemins du Fleuve et Saint-Féréol ainsi que l'entrée de la Municipalité au coût de 4 500 \$ (taxes en sus);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

Résolution no : 13-05-263

Les Pavages Théorêt : addenda au contrat de pavage des terrains de tennis

CONSIDÉRANT la résolution n° 12-04-194 mandatant la firme *Les Pavages Théorêt* pour l'asphaltage des terrains de tennis;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'aménagement des terrains avant de procéder au pavage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un addenda au contrat octroyé;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller René Levac,
APPUYÉ PAR la conseillère Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service de *Les Pavages Théorêt* pour la mise en forme de la fondation des terrains de tennis au coût de 5 282 \$ (taxes en sus);

QUE ce mandat fait partie intégrante du contrat de pavage des terrains de tennis octroyé le 26 avril 2012;

QUE la dépense soit affectée au *Fonds de parcs et terrains de jeux*.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-264

Xylem : mandat pour la réparation de pompe d'égout du poste 881

CONSIDÉRANT la défektivité de la pompe d'égout du poste 881;

CONSIDÉRANT l'urgence de procéder à la réparation;

CONSIDÉRANT l'estimation reçue de l'entreprise *Xylem*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a donné verbalement son accord lors de la séance extraordinaire du 25 avril dernier;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Serge Clément,
APPUYÉ PAR le conseiller René Levac,
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'estimation de l'entreprise *Xylem* au coût de 12 158,28 \$
relativement à la réparation de la pompe d'égout du poste 881;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste
avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour
effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-265

**Autorisation d'appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation
de bardeaux au toit du Pavillon Récréatif des bénévoles**

CONSIDÉRANT la détérioration du bardeau au toit du Pavillon Récréatif des
bénévoles;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah-Claude Racicot,
APPUYÉ PAR le conseiller René Levac,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général, M. Jimmy Poulin, à procéder à un appel
d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de bardeaux au toit du
Pavillon Récréatif des bénévoles;

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-266

**Marquage Multilignes : mandat pour le marquage des voies
municipales**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au marquage des rues
municipales ;

CONSIDÉRANT la demande de soumissions ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise *Marquage Multi Lignes
Inc.* au même prix qu'en 2012 ;

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseiller René Levac,
APPUYÉ PAR, le conseiller Jacques Bouchard,
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise *Marquage Multi Lignes Inc.* au coût suivant :

- *Ligne axiale ou de rive simple : 169 \$ / km*
- *Ligne d'arrêt : 15 \$ / l'unité*

QUE la réalisation de ces travaux n'excède pas la somme de 25 000 \$;

QUE les travaux soient exécutés avant le 24 juin 2013;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-267

La Compagnie Meloche Inc.: mandat pour la fourniture de pierres

CONSIDÉRANT les besoins en fourniture de pierre pour environ 600 tonnes métriques;

CONSIDÉRANT les demandes de soumissions sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions furent déposées;

		Sans livraison	Avec livraison	PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME
La Compagnie Meloche Inc. 3125, boulevard St-Charles Kirkland, Québec, H9H 3B9	Poussière	10.92	15.10	x
	0 - 3/4	11.50	15.68	
	0 - 2 1/2	10.35	14.53	
	3/4 net	11.50	15.68	
	2 – 4 po.	10.92	15.10	
Asphalte Trudeau Ltée 200, Autoroute du Souvenir Ile-Perrot, Québec, J7V 5L8	Poussière	12.47	19.03	
	0 - 3/4	11.96	18.51	
	0 - 2 1/2	11.90	18.45	
	3/4 net	14.77	21.33	
	2 – 4 po.	14.26	20.81	
Les Carrières Régionales Inc. 355, boulevard Mgr Langlois Salaberry-de-Valleyfield, Québec J6S 0G5	Poussière	n/a	n/a	
	0 - 3/4	13.27	18.16	
	0 - 2 1/2	12.98	17.87	
	3/4 net	12.69	18.39	
	2 – 4 po.	13.50	18.72	
Pavage Vaudreuil 888, Montée Labossière Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 8P2	Poussière	12.12	17.29	
	0 - 3/4	12.12	17.29	
	0 - 2 1/2	n/a	n/a	
	3/4 net	12.69	17.87	
	2 – 4 po.	n/a	n/a	

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions par le directeur des travaux publics, M. Réal Bériault;

Il est
PROPOSÉ PAR, la conseillère Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat de fourniture de pierres sans et avec livraison (taxes incluses) au plus bas soumissionnaire conforme soit *La Compagnie Meloche Inc.* selon les coûts suivants :

	Sans transport	Avec transport
Poussière	10.92 \$	15.10 \$
0 - 3/4	11.50 \$	15.68 \$
0 - 2 1/2	10.35 \$	14.53 \$
3/4 net	11.50 \$	15.68 \$
2 – 4 po.	10.92 \$	15.10 \$

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-268
Pavage Vaudreuil : mandat pour la fourniture de sable

CONSIDÉRANT les besoins en fourniture de sable de remblai pour environ 100 tonnes métriques;

CONSIDÉRANT les demandes de soumissions sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions furent déposées;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions par le directeur des travaux publics, M. Réal Bériault;

- *Pavage Vaudreuil au coût de 12,12 \$ / tonne métrique (taxes incluses)*
- *Sablère Chevrier et Fils Inc. au coût de 14,49 \$ / tonne métrique (taxes incluses)*

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseiller Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR, la conseillère Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat de fourniture de sable de remblai au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise, *Pavage Vaudreuil* au coût de 12,12 \$ la tonne métrique incluant les taxes et livraison;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-269

Solutions NC Inc. : coûts supplémentaires dans le cadre de la mise en service de la station du Fleuve

CONSIDÉRANT QUE les mises en service des automates s'effectuent sur un taux horaire;

CONSIDÉRANT la mise en service du poste et les différentes fonctions d'opérations;

CONSIDÉRANT la réception des factures n^{os} 20041408, 20041409, 20041423 de l'entreprise *Solutions NC inc.*;

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseiller Serge Clément,
APPUYÉ PAR, la conseillère Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

D'ACQUITTER les factures n^{os} 20041408, 20041409, 20041423 de l'entreprise *Solutions NC inc.* au coût total de 17 491,78 \$ (taxes en sus) dans le cadre de la mise en service de la station du Fleuve;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-270

Pôle Récréo-culturel : travaux d'aménagement (gradins extérieurs, fondation en pavé-uni pour le jeu d'eau, fondation pour la piste cyclable)

CONSIDÉRANT le projet du Pôle Récréo-Culturel en cours;

Il est
PROPOSÉ PAR, la conseillère Sarah-Claude Racicot,
APPUYÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER un budget de 11 000 \$ pour des travaux d'aménagement au Pôle Récréo-Culturel dont la répartition est la suivante :

- *Rollin Excavation au coût de 4 800 \$ (taxes en sus) pour la préparation de gradins extérieurs pour l'amphithéâtre;*
- *Rollin Excavation au coût de 2 400 \$ (taxes en sus) pour la fondation en pavé-uni pour le jeu d'eau;*
- *Pavage Théorêt au coût de 3 600 \$ (taxes en sus) pour le prolongement de la piste cyclable.*

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-271

Coop Ici & Là : mandat pour la surveillance des travaux de plantation de plantes et arbustes au Pôle Récréo-Culturel et surveillance des travaux pour la plantation de 53 arbres

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement prévus;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme *Coop Ici & Là*;

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseiller Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR, le conseiller René Levac,
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *Coop Ici & Là* pour la coordination des approvisionnements et des travaux de plantation de végétaux au Pôle récréo-culturel au montant de 2 250 \$ (taxes en sus);

DE MANDATER la firme *Coop Ici & Là* pour la surveillance des travaux de plantation de 53 arbres au montant de 1 350 \$ (taxes en sus);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-272

AMEC Environnement & Infrastructure : mandat supplémentaire pour la mise en service du système de désinfection – station du Fleuve)

CONSIDÉRANT la résolution n° 13-03-141 mandatant la firme *AMEC Environnement & Infrastructure* pour la mise en service des équipements de désinfection à la station du Fleuve au montant approximatif de 4 200 \$ (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QU'une vingtaine d'heures supplémentaires est requise par le technicien pour terminer la mise en service;

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller René Levac,
APPUYÉ PAR, le conseiller Serge Clément,
ET RÉSOLU

D'ACCORDER un mandat supplémentaire à la firme *AMEC Environnement & Infrastructure (proposition QP 4169)* pour la mise en service des équipements de désinfection à la station du Fleuve au montant de 2 600 \$ (taxes en sus);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-273

Les Services exp inc. : offre de service pour l'aménagement du sous-sol de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement du sous-sol de l'Hôtel de ville afin de relocaliser le Cercle des fermières et le Jardin des moussaillons;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée extérieure accédant au sous-sol doit être agrandie afin d'y ajouter un palier et un drain français;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme *Les Services exp inc.* pour la réalisation des plans et devis d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux;

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR, la conseillère Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *Les Services exp inc.* pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux relativement à l'aménagement du sous-sol et de l'installation d'un drain français à l'Hôtel de Ville au montant de 13 450 (taxes en sus);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

LOISIRS, CULTURE ET BASE DE PLEIN AIR

Résolution no : 13-05-274 **Soirée hommage aux bénévoles 2013**

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la *Semaine des Municipalités* du 2 au 8 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Cèdres désire remercier les bénévoles qui participent au développement communautaire, social, culturel et sportif;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 8 000 \$ a été prévu au budget 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseiller René Levac,
APPUYÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER un montant de 8 000 \$ pour l'organisation d'une *Soirée hommage aux bénévoles* qui se déroulera le 6 juin prochain au Pavillon Récréatif des Bénévoles;

QUE la dépense soit affectée au budget opérationnel;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-275 **École Marguerite-Bourgeois : demandes diverses pour tenue de la 5^e édition du duathlon-triathlon**

CONSIDÉRANT QUE l'école Marguerite-Bourgeois organise un duathlon-triathlon le 5 juin prochain de 8h30 à 11h30 et de 13 h à 14h30 et ce, dans la cour d'école et dans les rues avoisinantes de l'école;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est invité à participer à l'activité;

CONSIDÉRANT QUE l'école demande à la Municipalité de procéder à la fermeture partielle et à l'entretien de certaines rues afin d'assurer le bon déroulement de l'activité de même qu'à bénéficier de certains équipements;

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller René Levac,
APPUYÉ PAR, la conseillère Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

DE PARTICIPER à l'activité de duathlon-triathlon organisée par l'école Marguerite-Bourgeoys;

D'AUTORISER la fermeture partielle des rues du quadrilatère des rues Saint-Thomas, Saint-Pierre, Daoust et Saint-Joseph;

DE FOURNIR les équipements disponibles;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au service des travaux publics, sécurité incendie et Sûreté du Québec.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-276

Dépôt d'une demande d'aide financière en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »

CONSIDÉRANT QUE le programme Aide aux projets vise à :

- Accroître l'offre d'activités, de services ou de biens pouvant contribuer significativement à l'atteinte des objectifs du Ministère en ce qui a trait à la consolidation ou au développement de la culture et des communications.
- Favoriser l'innovation, l'expérimentation et le renouvellement de la création.

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée par le Ministère doit permettre la réalisation, sur une période déterminée, d'actions circonscrites ne pouvant être automatiquement reconduites;

Il est

PROPOSÉ PAR, la conseillère Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité des Cèdres présente au *ministère de la Culture et des Communications* une demande d'aide financière en vertu du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes », pour l'achat de livres pour la Bibliothèque Gaby-Farmer-Denis, pour l'année 2013-2014;

QUE M. Jimmy Poulin, directeur général, soit désigné mandataire de la Municipalité aux fins de la présente demande d'aide financière.

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-277
Piscine municipale (BPA)
Ouverture, horaire et embauche

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Cèdres souhaite offrir des loisirs de qualité, disponible et accessibles;

CONSIDÉRANT QUE la piscine municipale se trouve à la Base de Plein Air des Cèdres;

CONSIDÉRANT l'achalandage supplémentaire que pourrait amener la nouvelle attraction, Shérifville, à la Base de Plein Air;

CONSIDÉRANT les besoins de familles, les budgets municipaux et les Lois qui régissent l'opération des bains publics;

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseiller Serge Clément,
APPUYÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ouverture, l'horaire et les embauches dont la liste est déposée en annexe relativement à l'opération de la piscine municipale à la Base de Plein Air des Cèdres :

DATES D'OPERATIONS DE LA PISCINE :
Du lundi 17 juin au vendredi 23 août

HEURES D'OUVERTURE DE LA PISCINE :
Du lundi au dimanche : de 10 h à 20 h

SALAIRES DES SAUVETEURS :
Chef sauveteur : 13.65 \$ / h
Sauveteur : 11.81 \$ / h
Aide-Sauveteur : 11.25 \$ / h

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-278
Piscine municipale (BPA)
LCS : mandat pour entretien

CONSIDÉRANT QUE les bains publics sont assujettis au Règlement sur la sécurité dans les bains publics;

CONSIDÉRANT les recommandations relativement à l'entretien des bains publics;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise LCS;

Il est
PROPOSÉ PAR, la conseillère Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, la conseillère Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise *LCS* pour vider, laver et peindre la piscine municipale au montant de 5 045 \$ (taxes en sus);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-279

Lagacé Électrique Inc.: mandat pour installation d'un panneau électrique à 16 prises

CONSIDÉRANT QUE le réseau électrique actuel ne pourra accueillir les jeux gonflables nécessaires à la réalisation du village Shérifville à la Base de Plein Air des Cèdres;

CONSIDÉRANT QUE le réseau électrique actuel ne pourra accueillir les chargeurs à batteries pour les VTT électriques nécessaires à la réalisation du village Shérifville;

CONSIDÉRANT QUE la Base de Plein Air est responsable de fournir le site et les installations de base (dans le tarif de location de 30% des revenus);

CONSIDÉRANT QUE la firme *Lagacé Électrique Inc.* a une grande connaissance du réseau existant et de l'emplacement des fils enfouis;

Il est
PROPOSÉ PAR, la conseillère Sarah-Claude Racicot,
APPUYÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *Lagacé Électrique Inc.* pour la fourniture et l'installation d'un panneau électrique à 16 prises au montant de 4 385 \$ (taxes en sus) dans le cadre de la réalisation du village Shérifville à la Base de Plein Air des Cèdres;

QUE la Municipalité des Cèdres et l'Air en Fête se partagent les coûts pour la fourniture et l'installation d'un panneau électrique à 16 prises à 50%;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Résolution no : 13-05-280 **Démission du capitaine, Luc Proulx**

CONSIDÉRANT la lettre de démission du capitaine Luc Proulx, en date du 18 avril 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR, la mairesse Géraldine T. Quesnel,
APPUYÉ PAR, le conseiller Serge Clément,
ET RÉSOLU

DE REFUSER la démission du capitaine du Service de sécurité incendie, M. Luc Proulx tel que déposé en date du 18 avril 2013 et de recommander à M. Proulx, d'attendre les résultats de l'évaluation du Service avant de déposer sa démission.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Résolution no : 13-05-281 **Permanence de Mme Geneviève Bradley à titre de commis à l'urbanisme et à l'environnement**

CONSIDÉRANT QUE Mme Geneviève Bradley occupe un poste temporaire de commis à l'urbanisme et à l'environnement depuis le 15 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE la période d'emploi à titre temporaire ne peut être prolongée au-delà du 14 mai 2013;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité de créer en emploi régulier de commis à l'urbanisme et environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été dûment affiché conformément à l'article 16 de la convention collective des employés de bureau;

CONSIDÉRANT la candidature déposée de Mme Geneviève Bradley;

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseiller Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

D'EMBAUCHER Mme Geneviève Bradley en tant qu'employé permanent / temps plein à titre de commis à l'urbanisme et à l'environnement et ce, selon les conditions de travail de la convention collective des employés de bureau en vigueur ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-282
Recrutement d'un greffier à temps partiel

CONSIDÉRANT la croissance de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les besoins au service de la direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines;

Il est
PROPOSÉ PAR, la conseillère Lyse Thauvette,
APPUYÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général, M. Jimmy Poulin, à procéder au recrutement d'un greffier à temps partiel, soit 2 jours / semaine;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-283
Mandat temporaire à Mme Diane Taillon pour support au secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT le processus de recrutement d'un greffier à temps partiel en cours;

CONSIDÉRANT les besoins immédiats au service de la direction générale en matière de greffe municipale;

CONSIDÉRANT l'expertise et l'expérience de Mme Taillon dans le domaine du greffe municipal;

Il est
PROPOSÉ PAR, la conseillère Thérèse Lemelin,
APPUYÉ PAR, la conseillère Sarah-Claude Racicot,
ET RÉSOLU

DE RETENIR les services de Mme Diane Taillon pour support au secrétaire-trésorier au taux horaire de 60 \$ en raison de 14 heures semaines et ce, pour un maximum de 150 heures;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-284

Nomination de M. Laurent Tremblay-Dion à titre de directeur du service des loisirs par intérim

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du directeur des loisirs, le 26 avril dernier;

CONSIDÉRANT les besoins du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines;

Il est
PROPOSÉ PAR, la conseillère Sarah-Claude Racicot,
APPUYÉ PAR, le conseiller René Levac,
ET RÉSOLU

DE NOMMER M. Laurent Tremblay-Dion à titre de directeur des loisirs par intérim et ce, selon les conditions déterminées lors de la réunion du Comité des ressources humaines du 23 avril dernier à compter du 1^{er} juin 2013 ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-285

Recrutement d'un technicien en loisirs

CONSIDÉRANT la nomination de M. Laurent Tremblay-Dion à titre de directeur des loisirs par intérim;

CONSIDÉRANT les besoins de recruter un technicien en loisirs;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines;

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR, le conseiller Serge Clément,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général, M. Jimmy Poulin, à procéder au recrutement d'un technicien en loisirs et ce, selon les conditions déterminées lors de la réunion du Comité des ressources humaines du 23 avril dernier ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-286

Modification de la Politique de travail des Premiers Répondants relativement à la garde de soirs et fins de semaine

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de travail des Premiers Répondants le 12 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de santé et des services sociaux de la Montérégie recommande la présence de deux membres Premiers Répondants afin d'assurer la garde de fins de semaine;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sécurité incendie du 29 avril dernier;

Il est

PROPOSÉ PAR, le conseiller Serge Clément,
APPUYÉ PAR, le conseiller René Levac,
ET RÉSOLU

DE MODIFIER l'article 9 – volet « Garde » de la façon suivante :

La présence de deux Premiers Répondants par quart de garde. Les Premiers Répondants de garde ont pour obligation de prendre une garde par mois les soirs de semaine (du lundi au vendredi soir) et une garde de fin de semaine par mois (2 quart de garde de 12 hrs).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité

Résolution no : 13-05-287

Modification du Comité des relations de travail (CRT) du service des travaux publics

CONSIDÉRANT la résolution n° 13-04-215 autorisant la création du Comité des relations de travail du service des travaux publics et la nomination des membres;

CONSIDÉRANT QUE les employés syndiqués ont opté pour la désignation de leurs représentants lors d'une rencontre le 2 mai dernier;

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseiller Jacques Bouchard,
APPUYÉ PAR, le conseiller René Levac,
ET RÉSOLU

DE MODIFIER la constitution des membres du CRT de la façon suivante :

- *M. Raynald Bissonnette, employé des travaux publics*
- *M. Luc Durand, employé des travaux publics*
- *M. Alain Comtois, représentant de l'Union Union des employés (es) de Service, Local 800-FTQ*
- *M. Richard Ranger, contremaître des travaux publics*
- *M. Réal Bériault, directeur des travaux publics*
- *M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier*

Adopté à l'unanimité

Période de questions

Début de la période de questions : aucune question

Fin de la période de questions : aucune question

Parole au Conseil

Résolution no : 13-05-288

Levée de l'assemblée

Il est
PROPOSÉ PAR, le conseiller René Levac,
APPUYÉ PAR, le conseiller Serge Clément
ET RÉSOLU

QUE les items inscrits à l'ordre du jour ont tous été étudiés et considérés;

QU'une période de questions aux citoyens a été tenue;

DE clore la présente séance ordinaire à 22 h 09.

Adopté à l'unanimité

La mairesse,

Le secrétaire-trésorier,

Géraldine T. Quesnel

Jimmy Poulin